

## Locations de salles et manifestation : plan de protection

Ce document présente les mesures à appliquer dans les plans de protection lors de location de salles et d'organisation de manifestations. Celles-ci visent à garantir le respect des prescriptions de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) en matière de distance sociale et d'hygiène. Les personnes qui louent les salles et/ ou organisent des manifestations sont tenu-e-s de s'assurer de l'application et des du respect de ces mesures.

Type d'événement	Nb max	Mesures	Fait
Manifestations publiques	Intérieur : 100	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place une <b>gestion du flux des personnes à l'entrée et à la sortie</b> afin de garantir les distances</li> <li>- <b>Le port du masque est obligatoire</b></li> <li>- durant la manifestation, <b>les consommations sont interdites</b></li> </ul>	<input type="checkbox"/>
	Extérieur : 300		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Réunions d'associations et assemblées générales	Intérieur : 50 Extérieur : 50		- La <b>moitié des places disponibles</b> de la salle peut être occupée
Règles spéciales pour salles de restaurant	50 personnes Intérieur : 4 par tables	Les règles des établissements publics s'appliquent : <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>distance</b> entre les groupes de 1,5 mètre</li> <li>- <b>consommation interdite</b> lorsque l'on est debout</li> <li>- <b>port du masque obligatoire</b> lors de tout déplacement (le masque peut être retiré lorsque l'on est assis)</li> <li>- la <b>collecte des données des personnes présentes est obligatoire</b>, afin de garantir la traçabilité</li> </ul>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Extérieur : 6 par tables		<input type="checkbox"/>
Règles pour toutes les manifestations et réunions		Une <b>solution hydro-alcoolique</b> doit être disponible pour le nettoyage de mains	<input type="checkbox"/>
		<b>Aérer régulièrement les locaux.</b> S'il est impossible d'ouvrir les fenêtres, le système d'aération devra être adapté en conséquence	<input type="checkbox"/>
		<b>Nommer une personne responsable</b> du plan de protection et de son application	<input type="checkbox"/>
Pour garantir la sécurité des participant-e-s, vous devez respecter en tout temps les recommandations de l'OFSP en matière d'hygiène et d'éloignement social, et vous conformer au plan de protection cadre pour les manifestations publiques en vigueur à la date de votre événement.			<input type="checkbox"/>

Contact : PRM Police du commerce - Tél : 021 811 19 59 - [commerce@police-region-morges.ch](mailto:commerce@police-region-morges.ch)

Fait à Morges, le \_\_\_\_\_

Signature de la personne responsable : \_\_\_\_\_